



Chailley, le 06 mai 2015 – 19h00 (CET)  
Communiqué de presse  
Pour diffusion immédiate

## DECISION DE L'AUTORITE DE LA CONCURRENCE

Le Groupe DUC prend acte de la décision rendue par l'Autorité de la Concurrence en date du 06 mai 2015 dans le cadre de son enquête sur une entente dans le secteur de la commercialisation de la viande de volaille sur la période 2000 - 2007.

Le Groupe DUC regrette la sanction infligée à la profession alors que le secteur avicole français est toujours en grande difficulté.

De plus, à un moment charnière de son plan de restructuration pour refinancer sa croissance, accroître sa compétitivité et assurer son développement pour garder le cap, la sanction de l'Autorité de la Concurrence à l'égard du Groupe DUC impactera ses résultats au titre de l'exercice 2015 pour un montant de 100 000 €, hors frais de conseil et de procédure.

Le Groupe DUC précise cependant que cette sanction ne remet pas en cause la mise en place des mesures annoncées dans le cadre de son plan de restructuration financière, et détaillées dans le communiqué du 10 avril dernier.

### **A propos de DUC**

*1<sup>er</sup> producteur européen de volailles certifiées, Duc est spécialisé dans la production, l'abattage, le conditionnement et la commercialisation de volailles. Spécialiste de la volaille de qualité, Duc propose une gamme complète et variée de produits élaborés, certifiés et standards, obéissant tous aux critères d'une filière réputée pour son exigence. Duc dispose de 4 sites de production implantés en France et est présent, depuis décembre 2007, en Bulgarie.*

**DUC est coté sur Euronext Paris™ - Compartiment C - ISIN : FR0000036287 – Mnémo : DUC - Reuters : DUC.PA**

**Les actions DUC sont éligibles au PEA-PME**

**Retrouvez toute l'actualité de Duc sur [www.duc.fr](http://www.duc.fr)**

---

### **CONTACTS**

**Relations Presse : FIN'EXTENSO – Isabelle APRILE**  
Tél. 01 39 97 61 22 - [i.aprile@finextenso.fr](mailto:i.aprile@finextenso.fr)